



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-749**

Séance publique du

12 juillet 2021

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20210712- lmc1198492-DE-1-1
Date de signature : 16/07/2021
Date de réception : vendredi 16 juillet 2021
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : SOLLICITATION FINANCIERE DE L'ETAT- LABELLISATION TIERS LIEUX- AUTORISER
MADAME LE MAIRE OU SON REPRESENTANT**

Le 12 juillet 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/07/2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Dominique AUGÉY à Monsieur Francis TAULAN, Madame Béatrice BENDELE à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Françoise COURANJOU à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Alain PARRA à Madame Elisabeth HUARD, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME.
Secrétaire : Rémi CAPEAU

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Action Publique et Sociale
Direction Politique de la Ville

Nomenclature : 8.5
Politique de la ville-habitat-logement

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JUILLET 2021

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Jean-François DUBOST

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : SOLLICITATION FINANCIERE DE L'ETAT- LABELLISATION TIERS LIEUX-
AUTORISER MADAME LE MAIRE OU SON REPRESENTANT- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Pour pallier les inégalités sociales et urbaines, la politique de la ville a été mise en place, depuis les années 1980, dans les quartiers dits prioritaires. Cette politique globale vise à agir sur tous les pans du droit commun en déployant des projets locaux tant au niveau de l'emploi, de l'éducation, de l'amélioration du cadre de vie, de l'accès à la culture et à la santé ou encore du développement économique.

Outre le développement social au travers d'actions pluridisciplinaires proposées par les partenaires associatifs, la politique de la ville vise également à initier des projets d'aménagement urbain et multifactoriels.

Ainsi, il a été envisagé d'agir sur le quartier prioritaire du Jas de Bouffan avec la création d'un tiers lieu multidimensionnel l'Odysée.

En lien étroit avec le consortium d'acteurs, au premier chef Initiative en Pays d'Aix (IPA), la volonté de la Ville d'Aix-en-Provence est de construire avec et pour les habitants. Le projet de l'Odysée a pour défi de faciliter et d'accélérer les parcours d'insertion en réunissant dans un lieu unique des acteurs innovants dans les domaines du développement économique et de l'insertion. L'ambition est également de réserver une place centrale aux opérateurs culturels afin de mettre leur pouvoir d'imagination et de création au service de l'innovation et du rayonnement de l'Odysée. L'articulation de ces trois domaines d'activités souvent encore

trop éloignés les uns des autres, devra permettre de créer les conditions de l'expérimentation, de l'incubation et de l'accélération de solutions innovantes pour répondre aux enjeux économiques sociaux et environnementaux d'aujourd'hui et de demain.

Ainsi, de nombreuses premières actions sont co-construites, partagées et collégiales : Fabrique à Entreprendre (demande de labellisation déposée par Initiative en Pays d'Aix), l'École de la 2ème Chance, école des métiers du numérique (demande de labellisation Grande Ecole du numérique en cours), café associatif, ressourcerie, espace de co-working, créations et expositions artistiques... Tous ces projets prendront place de manière concertée et progressive pour aboutir à un lieu inclusif, ouvert sur son territoire et son environnement.

Afin de mener à bien ce projet structurant avec une forte vocation autour de l'inclusion, du numérique, du développement économique qui répond aux enjeux et objectifs de la politique de la ville, des cofinancements sont prévus notamment dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Fabriques de Territoire ».

L'AMI « Fabriques de territoires » a pour objectif d'accompagner et accélérer la dynamique de développement des tiers-lieux dans les territoires, en garantissant leur diversité et en consolidant les projets existants. L'État a fait le choix de soutenir des lieux emblématiques qui rayonneront grâce à deux objectifs : travailler et apprendre autrement (espaces de co-working, développement de partenariats, école de la seconde chance,...).

Pour ce projet, la Ville d'Aix-en-Provence envisage de s'adjoindre les services d'une étude d'usage et de réaliser les embellissements nécessaires pour l'installation des acteurs du lieu.

La dépense globale annuelle pour 2022 étant évaluée à 745 000 € (avec le recrutement de 3 ETP), une demande de participation financière de 50 000 € par an est prévue dans le cadre de cet Appel à Manifestation d'Intérêt Fabriques de territoires. Ce dispositif faisant partie du plan de relance, l'État s'engage à soutenir les projets à hauteur de 75 000 € à 150 000 € sur 3 ans, le temps nécessaire pour ces structures de conforter leur équilibre économique.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le projet de création d'un tiers lieu,
- **APPROUVER** l'enveloppe prévisionnelle globale pour cette opération,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à solliciter le concours financier de l'État par l'Appel à Manifestation d'Intérêt "Fabriques de Territoires" et toutes les subventions dont la Ville pourra bénéficier,
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal Aix-Municipale à faire recette des sommes liées à ce projet.

DL.2021-749 - SOLLICITATION FINANCIERE DE L'ETAT- LABELLISATION TIERS LIEUX-
AUTORISER MADAME LE MAIRE OU SON REPRESENTANT-

Présents et représentés	: 52
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

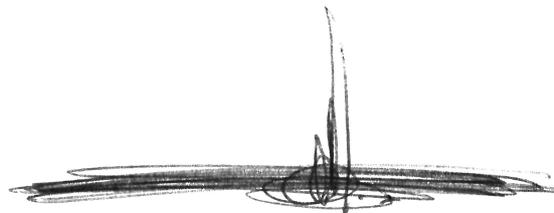
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Amandine JANER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Amandine JANER', with a large, dark, horizontal stroke underneath it.

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»